

MISE EN PLACE DU GUICHET RENOV'OCCITANIE DANS LES HAUTES-PYRENEES

1 - L'INTERET DU DEPARTEMENT POUR PORTER LE GUICHET UNIQUE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE SUR SON TERRITOIRE

1.1. Historique du projet de dispositif d'appui à la rénovation énergétique des logements

Le Département des Hautes-Pyrénées a initié en 2012 la démarche de prospective territoriale « **Projet de Territoire Hautes-Pyrénées 2020/2030** ».

L'association « **Ambition Pyrénées** », créée pour le porter, réunit le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, la Ville de Tarbes, les 3 chambres consulaires des Hautes-Pyrénées, les 8 Communautés de communes des Hautes-Pyrénées, l'Agence EDF Une Rivière Un Territoire, la Plateforme Initiative Pyrénées.

L'action du Projet de Territoire s'organise au sein de 5 chantiers définis collectivement, dont le **Chantier N°3 : « Rendre le territoire plus autonome énergétiquement »**.

Un **premier projet** de plateforme territoriale de la rénovation énergétique a été proposé à l'échelle départementale en **2018**, mais n'a pas pu aboutir faute de financement de l'ADEME.

Une **étude de préfiguration** pour une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) de l'habitat privé et du petit tertiaire privé a été commandée par l'association **Ambition Pyrénées** en décembre 2019, et lancée en **mars 2020**, pour préparer le territoire à s'inscrire dans le cadre du programme national de Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique (SARE), financé par les CEE, et en prévision de la déclinaison régionale.

1.2. Présentation du territoire

Situé dans le sud-ouest de la Région Occitanie, le département des Hautes-Pyrénées est un territoire de montagne (point culminant à 3 298m), de piémont (plateau de Lannemezan à l'Est, à 600 m environ) et de plaine (à l'Ouest et au Nord), où se concentre la population. Sa superficie est de 4 464 km², dont 66 % en zone de montagne (l'altitude des sièges des communes varie entre 146m et 1 365m).

Le recensement de 2016 indique 227 829 habitants (densité : 51 hab. / km²), pour 107 598 ménages. Les espaces urbains réunissent 61% de la population sur 20% du territoire. La population est relativement stable, en très légère baisse. **Plus du tiers de la population a plus de 60 ans : cela aura une incidence sur les arguments spécifiques à développer dans le dispositif, autour de la valeur patrimoniale, du confort, et du financement.**

Risques de précarité financière, donc énergétique :

- Près de 40 % des ménages comportaient une seule personne, et 9% des ménages sont monoparentaux, soit 49% des ménages
- Plus du tiers de la population de plus de 15 ans est retraitée (34 %), et près de 15 % est sans activité professionnelle (13,7 % des 15-64 ans au chômage).
- Le taux de pauvreté est de 15 % dans l'ensemble de la population (8,5 % lorsque le référent fiscal du ménage est propriétaire occupant, et 29,2 % lorsque celui-ci est locataire) : les ménages locataires sont plus particulièrement à risque de précarité énergétique, aussi les appartements en location constitueront une cible du dispositif.

Le département comporte 469 communes (les 2 plus grandes villes sont Tarbes avec 41 500 hab.- et Lourdes avec 13 400 hab.-).

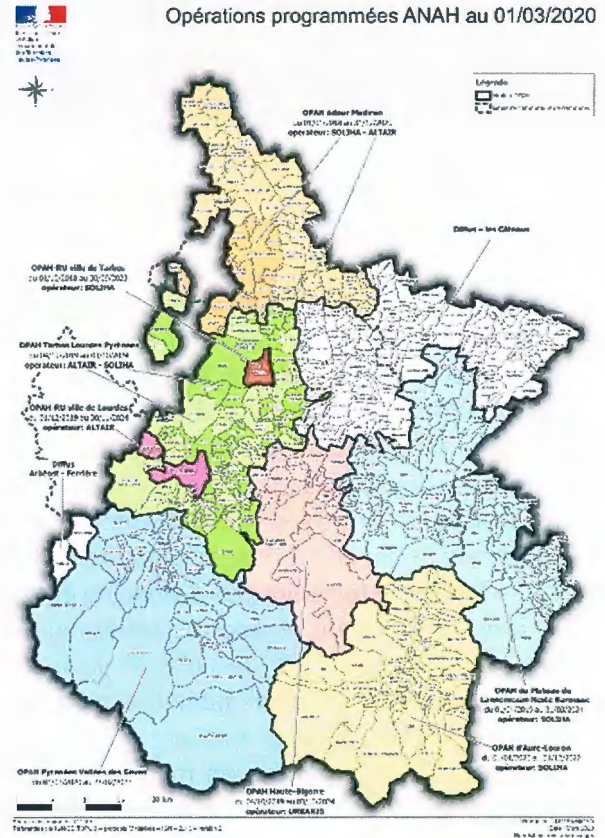
Elles sont groupées en 9 EPCI (1 Communauté d'Agglomération -122 365 hab., soit 53,7 % du total- et 8 Communautés de Communes).

Dans la mesure où une OPAH est en élaboration sur le secteur diffus des Coteaux, à l'horizon mi-2021 plus de 99% du département sera couvert par des OPAH (7), dont les périmètres coïncident avec ceux des EPCI, et des OPAH-RU (2).

Le taux de Propriétaires Occupants éligibles aux aides de l'Anah (Département : 38,44 %) est le suivant :

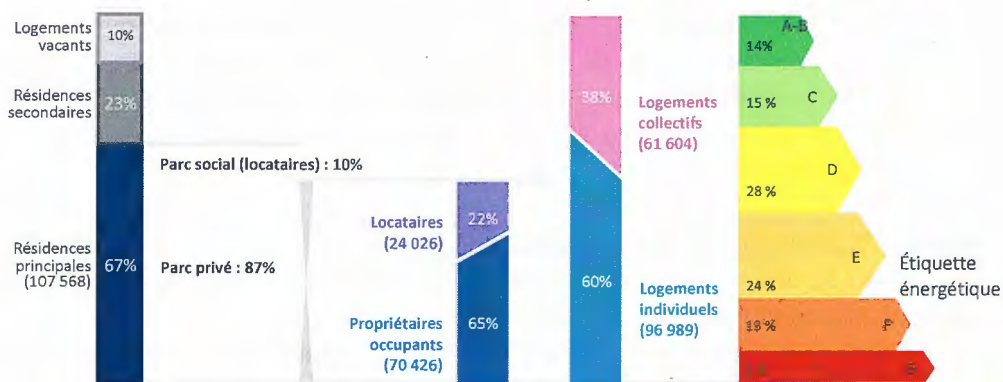
- CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées : 35,35 %
- CC Adour Madiran : 43,24 %
- CC du Pays de Trie et du Magnoac : 50,43 %
- CC des Coteaux du Val d'Arros : 34,37 %
- CC du Plateau de Lannemezan : 41,37 %
- CC de la Haute-Bigorre : 41,77 %
- CC Neste Barousse : 44,76 %
- CC Pyrénées Vallées des Gaves : 39,60 %
- CC Aure Louron : 38,69 %

Nota : Seuls les 175 habitants des communes d'Arbéost et de Ferrières, situées sur la CC du Pays de Nay, ne bénéficieront pas d'un dispositif spécifique pour les ménages éligibles aux aides de l'Anah (la CC du Pays de Nay adhère au PIG du département 64, auquel ne sont pas éligibles les habitants qui résident sur le département 65).



Structure du parc de logements en Hautes-Pyrénées

160 809 logements en 2016



Source : AERE, données INSEE 2016

Les Maisons Individuelles sont majoritaires sur le département (60% des logements), en quantité. Toutefois, les DPE disponibles montrent que les appartements ont tendance à être moins performants énergétiquement que les MI : les copropriétés seront une cible du dispositif.

Par ailleurs, 76% des 105 343 résidences principales construites avant 2014 ont une ancienneté indiquant un fort potentiel d'opportunités pour des travaux de rénovation énergétique :

- 48 % datent d'avant 1970 (1^{ère} Réglementation Thermique, isolation de l'enveloppe à créer, avec a priori un résultat conséquent sur les consommations d'énergie) + 28 % 1971-1990 (forte éventualité de travaux de rafraîchissement ou de remplacement des équipements, rendant pertinents des travaux embarqués sur l'amélioration énergétique)

- Parmi elles, 15 % datent d'avant 1919 : ce patrimoine ancien bénéficie souvent d'une conception bioclimatique, et présente par ailleurs un enjeu architectural et culturel. C'est pourquoi le CAUE 65 sera une structure partenaire associée directement au dispositif.

Consommations d'énergie du secteur résidentiel : 1^{er} secteur consommateur d'énergie du département (36 %) ; 3^{ème} secteur pour les émissions de GES (18 %). Le chauffage consomme 62% de l'énergie utilisée dans le secteur.

- Mode de chauffage électrique : 35% des logements collectifs et 18% des logements individuels (risque de précarité énergétique)
- Énergies Renouvelables : Bois énergie (28 % des MI, 11 % des appartements) ; le solaire thermique est sous-utilisé
- Climatisation en augmentation : enjeu !

Activité : Le secteur de la construction est composé de 2 816 établissements (soit 1 établissement du département sur 10). Il mobilise 7 % des emplois (6 036 employés).

1.3. Présentation de l'écosystème jusqu'en décembre 2020

Des opérateurs OPAH et Anah sont actifs sur tout le territoire, pour les 38% des ménages qui sont éligibles aux aides de l'ANAH.

3 structures conseillaient les ménages sur la rénovation énergétique des logements privés :

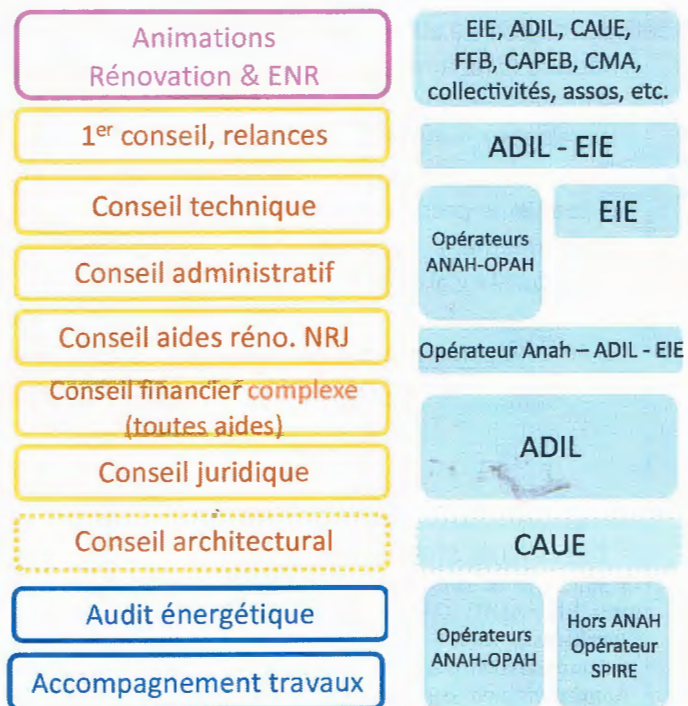
- l'EIE (PRIS hors-Anah, porté par Soliha Pyrénées Béarn Bigorre),
- l'ADIL (PRIS Anah)
- le CAUE (enjeu patrimonial).

À noter, fin 2020, les financements de l'EIE se sont arrêtés : **les 62 % des ménages hors-Anah ne bénéficient plus d'un premier conseil local** si aucun dispositif n'est mis en place.

De multiples acteurs (EIE, ADIL, CAUE, FFB, CAPEB, CMA, associations, etc.)

proposent des animations sur les sujets de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables, à l'intention du grand public, des ménages en précarité énergétique, des copropriétés, des artisans, des élus.

L'absence de coordination globale se traduit par un manque de visibilité, et un nombre de réalisations inférieur à la moyenne.

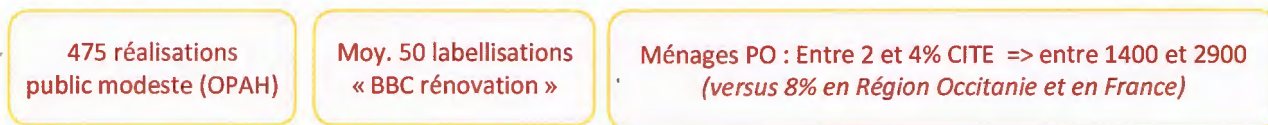


1.4. Les enjeux pour le territoire

Déclinaison locale des objectifs supra-territoriaux (/an) national et Région à Energie Positive



Réalisé (/an) :



Au-delà des objectifs à atteindre en nombre de réalisations, divers enjeux pour le territoire :

- Réduire la facture énergétique des habitants (pouvoir d'achat à terme)
- Améliorer le cadre de vie et la santé des habitants
- Développer/maintenir des activités locales non délocalisables
- Outil au service des politiques habitat, planification territoriale (SCOT, PLH, PCAET, etc.)
- Préserver le patrimoine architectural local
- Environnement : Lutter contre les changements climatiques, préserver et valoriser le patrimoine naturel local

Résumé des atouts / Faiblesses / Menaces et Opportunités du territoire, concernant la rénovation énergétique des logements

DES ACTEURS STRUCTURELS MOBILISÉS

- 3 structures de conseil aux ménages sur ce sujet : EIE, ADIL, CAUE. Des permanences délocalisées existent.
- + Autres structures actives sur ces sujets
- Animations pour le grand public, les élus, les professionnels.
- OPAH sur tout le département début 2021 (38% des ménages éligibles) => mobilisation des collectivités locales
- Disponibilité des énergies renouvelables. Bois énergie déjà utilisé par plus d'1 MI sur 4
- CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées : moitié de la population

DIFFICULTÉS CONTEXTUELLES COMPLEXES

- Besoins particuliers de certains ménages : Revenu médian < au niveau national ; plus d'1/3 des habitants a plus de 60 ans
- 22% des ménages locataires du parc privé : ont un profil avec un risque de précarité énergétique plus élevé
- 60% des logements sont des Maisons Individuelles (coût)
- Consommation énergétique dans les zones de montagne / climatisation en hausse suite au changement climatique
- Chauffage électrique pour près d'1/3 des logements collectifs et 1/5 des logements individuels
- Moitié des ménages en zone peu dense
- Conseil en énergie (ETP poste EIE) < au niveau national

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ

- 75% des Résidences Principales construites avant 1990 : potentiellement sujettes à des travaux de rénovation
- Enjeu qualitatif : logements vacants (10%), résidences secondaires (23%), tertiaire touristique
- Enjeu économique : création d'emplois dans le secteur du bâtiment et des énergies renouvelables

COORDINATION ET DYNAMIQUE À CRÉER

- 475 logements rénovés /an (ménages modestes) ; 50 labellisations / an « BBC rénovation » ... défi annuel à relever pour répondre aux enjeux climatiques : 2 400 rénovations « performantes » de logements / an
- Absence de coordination et communication globale sur les animations entre les structures, les

2.1 Les structures participantes au projet

Les structures impliquées dans l'élaboration du projet sont les suivantes :

- les membres de l'Association Ambition Pyrénées : le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, la Ville de Tarbes, les 3 chambres consulaires des Hautes-Pyrénées, les 8 Communautés de communes des Hautes-Pyrénées, l'Agence EDF Une Rivière Un Territoire, la Plateforme Initiative Pyrénées
- les partenaires institutionnels et leurs opérateurs (la Région Occitanie, l'AREC Occitanie, la DDT65 notamment le service Anah, la DREAL Occitanie, l'ADEME,)
- les acteurs départementaux de la rénovation énergétique des logements privés (EIE65, ADIL65, CAUE65, FFB65, CAPEB65)

2.2 La concertation mise en place pour élaborer le projet

Depuis mars 2020, 3 Comités techniques, plus un en interne, et 3 Comités de pilotage se sont tenus.

Des ateliers participatifs ont été organisés le 1^{er} juillet, à la fin de la première phase d'analyse du territoire, pour orienter les actions et l'organisation à mettre en place dans le futur dispositif.

Plus de 40 personnes ont ainsi régulièrement contribué à l'élaboration du projet.

Durant la première phase de l'étude, 20 entretiens ont été menés.

En outre, 3 sondages ont été menés :

- En partenariat avec la CMA65 dans le cadre du programme AREO, et relayé par la FFB65 et la CAPEB65, durant l'été 2020, auprès de 1 300 entreprises du bâtiment du département. 1 sur 10 a répondu, ce qui est un résultat très satisfaisant au regard de ce type de sondage. Outre des informations pour orienter les actions à destination des professionnels, plus de 100 contacts ont ainsi été recueillis, qui seront utilisés par la suite, pour la mobilisation des artisans qualifiés du territoire.
- Dans le cadre de l'étude, en septembre 2020, auprès des 9 EPCI. Tous ont répondu. Cela a permis d'identifier des éléments clés pour la mise en place du GURE et des actions : agents et élus référents, actions en cours et à développer en priorité, lieu d'accueil pour les permanences décentralisées, etc.
- Dans le cadre de l'étude, en septembre 2020, auprès de 12 structures partenaires du projet. 8 réponses ont été recueillies.

Une réunion spécifique entre Ambition Pyrénées, le Département et les 9 EPCI renouvelés suite aux élections municipales a été organisée le 4 septembre 2020. A cette occasion, sur la base de la présentation des attentes de l'AMI régional et du travail réalisé, les intercommunalités, toutes représentées, ont décidé unanimement de solliciter le Département pour assurer l'élaboration du projet puis sa mise en œuvre avec leur concours financier.

3.1 L'organisation à partir de 2021

Le Département porte depuis le 1^{er} janvier 2021, le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées. Il est organisé à l'échelle du département de manière à compléter, renforcer (augmentation du nombre de postes de conseil aux ménages) et pérenniser ce qui existe déjà.

Il s'appuiera sur les structures actuellement actives pour le conseil aux ménages sur la rénovation énergétique des logements, tout en les renforçant et en coordonnant les actions.

Le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées a vocation à être la porte d'entrée du service public régional et national, et le « Tiers de Confiance du ménage ». Il animera la dynamique locale de la rénovation énergétique, et orientera les ménages vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation.

Dans le cadre de Rénov'Occitanie, il contribuera à :

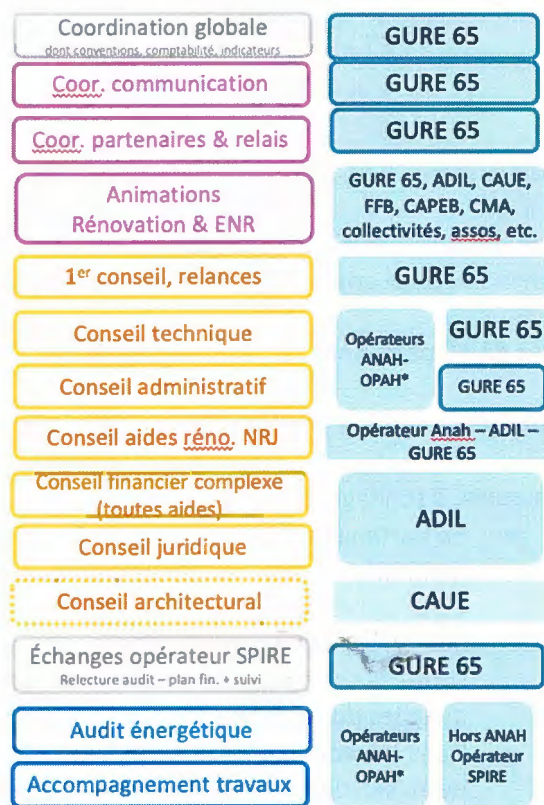
- améliorer la lisibilité et l'homogénéité de l'offre de service,

- simplifier au maximum la mobilisation du service pour les usagers,
- animer les dynamiques territoriales de la rénovation (offre et demande)
- conserver la couverture intégrale du territoire (assurée actuellement par le réseau FAIRE,
- accompagner le déploiement d'une offre d'accompagnement pour les projets de rénovation à destination des ménages proposée par la Région.

Pour cela, 3 postes ont été pourvus au sein de l'effectif départemental.

Présentation de l'organisation du parcours d'un ménage :

- Les conseillers Info Énergie assurent le conseil **premier niveau**. Le cas échéant, les ménages sont orientés vers l'opérateur OPAH de leur territoire. Le dispositif est basé au siège du département, dans le centre de Tarbes. Des permanences délocalisées sont prévues (a minima ½ journée minimum par mois par EPCI, en complément de ce qui existe déjà). Une réflexion porte sur l'articulation des permanences du Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées avec celles des opérateurs OPAH, de l'ADIL et du CAUE.
- Les métiers des structures sont complémentaires. Suivant les besoins du ménage, le conseil **personnalisé** est assuré par les Conseillers Info Énergie. Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des ménages sur le financement immobilier et sur le conseil juridique, l'ADIL 65 complète le conseil personnalisé apporté par le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées et les opérateurs OPAH. L'ADIL 65 établit en outre des fascicules informatifs dont le contenu est adapté au territoire. En complément, le CAUE 65 conseille les ménages sur les aspects patrimoniaux, au regard des enjeux locaux, dans le cadre de sa mission générale.
- L'**audit et l'accompagnement des travaux éligibles** seront réalisés par l'opérateur OPAH ou par l'opérateur de l'Agence régionale énergie-climat, suivant la situation du ménage et son projet.



L'année 2021 est destinée à structurer la communication, développer et coordonner les actions de sensibilisation auprès des ménages, des artisans, et des autres cibles (acteurs de l'immobilier, tertiaire, etc.), en articulation avec les collectivités locales, les structures partenaires, et les acteurs des OPAH.

Des échanges sont en cours avec les autres Guichets pour faciliter le conseil des ménages résidents dans les EPCI limitrophes en Région Occitanie et en Région Nouvelle-Aquitaine.

Le déploiement du Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées s'appuie sur un comité de pilotage et un comité technique constitués dès la phase de réflexion.

Les missions du guichet unique de la rénovation énergétique

- Informer grâce à des conseils orientés vers la rénovation globale et performante (informations techniques, financières, juridiques, sociales) : par téléphone, par mail, ou sur rendez-vous dans des lieux de permanences
- Proposer des actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs : propriétaires, locataires, professionnels du bâtiment, structures de conseils, opérateurs bancaires...

RESULTATS DU MOIS DE JANVIER 2021

Le service a démarré le lundi 4 janvier avec 1 conseillère.

Les 5 premières semaines :

531 contacts établis qui ont généré :

- 178 conseils simples
- 54 conseils approfondis
- 86 rendez-vous pour conseils approfondis fixés au-delà de fin janvier